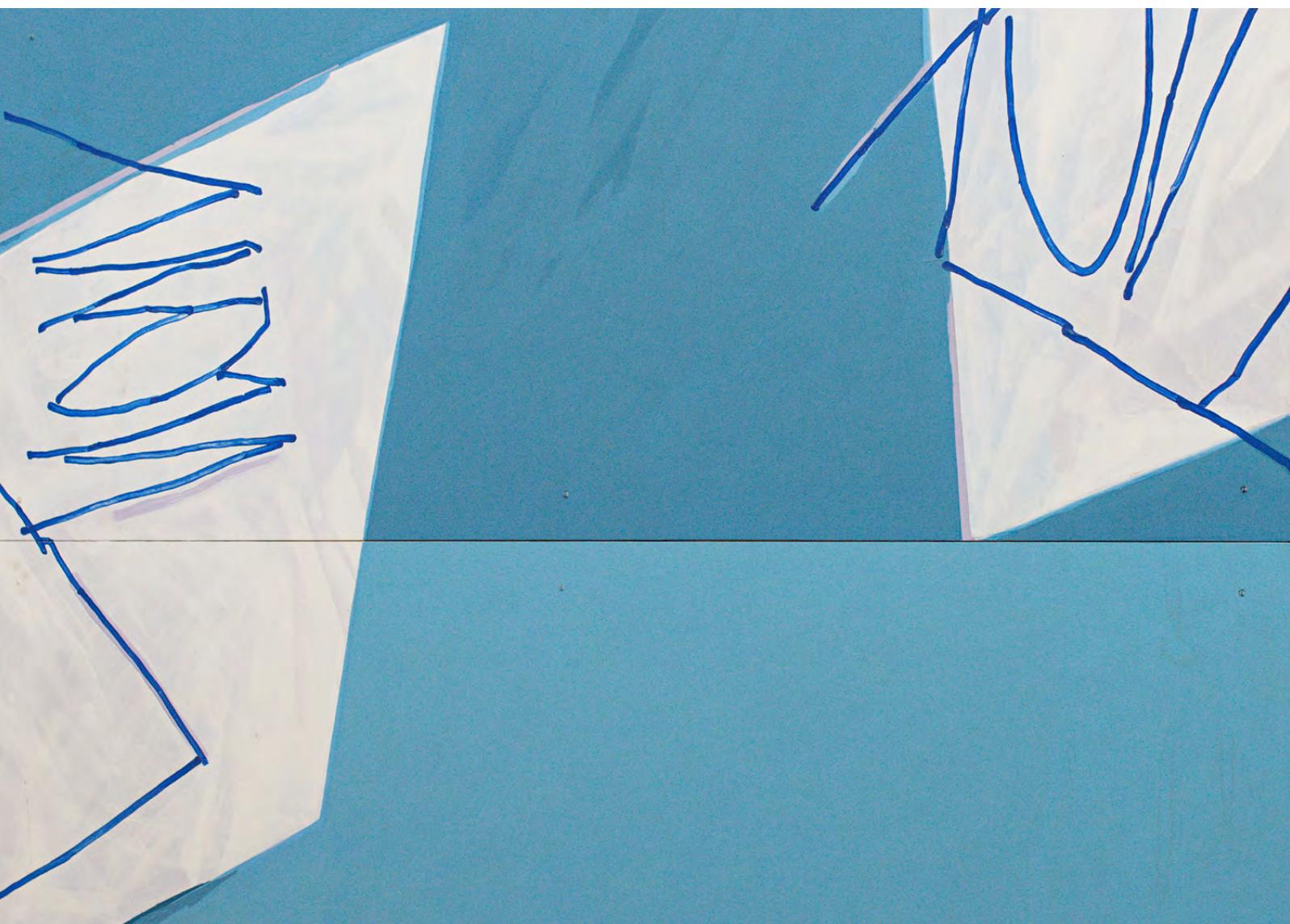


FICHE 176	ARTISTE PIERRE CHEVALLEY	BÂTIMENT Prison du Bois-Mermet	TYPE DE PROCÉDURE concours sur invitation	COMPOSITION DU JURY PRÉSIDENT Jean-Jacques Alt architecte mandaté MEMBRES Alexandre Antipas architecte, Service des bâtiments Michel Hentsch chef du Service pénitentiaire Jean-Pierre Kaiser graveur Gérald Ramel représentant utilisateur Jean Scheurer artiste peintre sculpteur André Tommasini artiste sculpteur MEMBRE SUPPLÉANT François Pasche
	TITRE DE L'ŒUVRE AZUR peinture murale	LIEU avenue du Bois-Gentil 2 1018 Lausanne		
	RÉALISATION 1986	N° BÂTIMENT 132.3810		



DESCRIPTION DE L'ŒUVRE

Le peintre Pierre Chevalley met en couleurs les garde-corps et se sert de la cage d'ascenseur, à peine installée, comme d'une toile qu'il découpe en une série de bandes déclinées dans un camaïeu de bleus. Puis des formes quadrangulaires blanches dont la déformation rappelle l'anamorphose, avec un léger effet d'ombre portée, viennent investir ce découpage strict, sur lesquelles il appose des parafixes au trait noir, énergiques et tremblants. Avec une grande économie de moyens, il joue la rigueur orthogonale et la liberté du geste, la raideur et la vulnérabilité, en même temps qu'il exploite les effets de prospect de ce puits toute hauteur où convergent les cursives d'accès aux cellules.

*Nadja Maillard,
Extrait de « Vaud. Art et architecture »
Editions Favre, 2014*

MATÉRIAUX

Peinture.

PIERRE CHEVALLEY

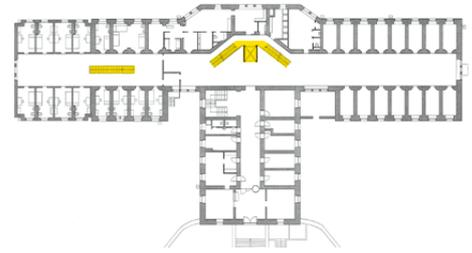
[...] Chevalley est professeur de peinture à l'ECAL de 1973 à 1991. Parallèlement à la peinture, il pratique également la gravure, éditée notamment par la Galerie Franz Mäder à Bâle. Par ailleurs, il réalise avec le sculpteur Jean-Paul Michel de nombreux ouvrages intégrés à l'architecture comme, par exemple, au Tribunal cantonal à Lausanne en 1984-86.

Les recherches picturales de Chevalley se concentrent sur le blanc, le noir, le gris; il questionne l'espace ouvert ou fermé, soutenu par les gris de la lumière diffuse. La forme est carrée, stricte, stable, et la main est présente. Dès 1973 interviennent Les Ecritures comme éléments qui structurent le tableau et introduisent une dimension humaine, lisible et illisible. Des traits noirs, des signes, des graphies ont le tremblement et l'hésitation du souffle. [...]

Les dernières peintures regorgent de couleurs. Celles-ci sont si prégantes qu'elles se laissent oublier. Les noirs sont colorés, les blancs ouvrent des espaces; la valeur règne ici et définit le monde: l'ouvert et le fermé, le jour et la nuit, l'infini et la profondeur. Le carré est resté. Le noir devient immense, bleuté et ténébreux. Le geste est libre, au centre du tableau, direct, rapide, sensible; il pose la couleur vive, à l'émail, saturée. Ce chemin est comme celui de la méditation et de la prière, la lente et longue préparation de la page d'écriture, habitée, nourrie du long travail de l'artiste qui superpose une infinité de couches de peinture jusqu'à la profondeur atteinte. [...]

*d'après Nicolas Raboud, 1998
www.sikart.ch/KuenstlerInnen.aspx?id=4000488&lng=de*





PROCÉDURE ET OBJECTIFS

Dans le cadre des travaux de rénovation de la prison du Bois-Mermet à Lausanne, et par sa décision du 30 janvier 1985, le Conseil d'Etat chargeait le Département des travaux publics, Service des bâtiments, d'organiser un concours de projets pour l'animation artistique de l'espace central de la prison.

Les travaux prévus comprennent principalement la rénovation complète de la cuisine, la création d'un atelier pour les travaux des détenus, la séparation par une dalle du niveau 0 des autres étages, l'installation d'un ascenseur, la rénovation complète des cellules, l'aménagement de douches à tous les étages, la création d'un cabinet dentaire et de radiologie, la remise à neuf de l'installation de chauffage et d'électricité, la création de terrains de sport et la réfection du mur d'enceinte.

La prison du Bois-Mermet, construite de 1902 à 1904 selon le système panoptique comporte un espace central unique, bordé de galeries d'accès sur lesquelles donnent les cellules. L'ascenseur et les escaliers se trouvent dans cet espace.

La nature de l'intervention proposée, le thème éventuel, la technique et les matériaux sont laissés au choix des concurrents; toutefois, le projet doit comporter une proposition de mise en couleur.

ARTISTES INVITÉS ET PROJETS REÇUS

La commission a invité les artistes suivants à participer au concours:

Pierre Chevalley YVERDON
Olivier Estoppey BEX
Pierre-Etienne Genier LAUSANNE
Jean Lecoultrre LAUSANNE
Jean-Claude Schauenberg LAUSANNE

EXAMEN DES PROJETS

Le jury s'est réuni le jeudi 27 juin 1985 pour juger les projets.

Les membres du jury procèdent d'abord à un examen individuel des projets à la suite duquel le jury se réunit pour examiner chacun des projets. Au terme de cet examen, le jury décide d'éliminer, au premier tour, 2 projets.

Dans un deuxième temps, le jury se concentre sur les trois projets restants. Après discussion, est éliminé un projet.

Des deux projets qui restent en discussion la proposition non retenue suscite le commentaire suivant:

Il s'agit là de la proposition qui modifie probablement le plus le caractère actuel de l'espace concerné en créant une ambiance intéressante et plaisante. Le jury apprécie particulièrement la qualité des ombres projetées aux murs et estime qu'il s'agit là de l'apport artistique le plus intéressant de la proposition. Par contre, la volumétrie des bassins est jugée plutôt faible, ainsi que la mise en place peu cohérente de certains éléments de verdure. La mise en couleur, à partir des teintes de base est bonne, bien que sans risque. La réalisation éventuelle de cette proposition poserait, de l'avis du jury, un problème de coût qui serait probablement supérieur au montant disponible, annoncé dans le règlement du concours.

CHOIX DE L'ŒUVRE

Le projet *Azur* de Pierre Chevalley obtient la préférence du jury, qui décide à l'unanimité, de proposer son exécution au maître de l'ouvrage.

De manière générale, le jury tient à relever le très bon niveau et la qualité de toutes les propositions et remercie pour cela les concurrents.

BUDGET

Sur les bases définies dans le RAABE (édition du 28.12.2079), le montant consacré à la réalisation de l'animation artistique est de: CHF 60 000.- TTC.

CRITIQUE DU PROJET RETENU

Le jury apprécie tout particulièrement la rigueur et la maîtrise de cette proposition, ainsi que l'effet obtenu en réalité par rapport à l'économie des moyens mis en œuvre.

Ce projet exploite à fond les effets de perspective et l'importance de la cage d'ascenseur, des escaliers et des barrières et crée une ambiance très colorée et très puissante, alors que la mise en couleur des murs donne le côté aérien et léger suggéré par le titre.

Le jury regrette que les problèmes posés par certains matériaux et couleurs existants ne soient pas explicités.

ARCHITECTES MANDATAIRES

Jean-Jacques Alt et Gérard Isely architectes
LAUSANNE